



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 13 novembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le treize novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du six novembre deux mille vingt quatre, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

Présents : MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, DELANNE, NADAUD-MONTAGNAC, AUDOUSSET, MOUTAUD, VITTE, AUCLAIR-DECOURSIER, CASTILLE, BIENVENU, DONY, MARTIN, KERSKENS, RIGAUD, MATHIEU, GUERET, OMONT, VINCENT, VALADOUR, LEPINE, JOFFRE, LAVAUD, JAMMOT, VIRAVAUD, ALLARD, LEROY.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Monsieur Julien BORIE a donné pouvoir à Madame Fabienne LUGUET
Monsieur Philippe VIARD a donné pouvoir à Madame Brigitte CASTILLE

Monsieur Julien OMONT est désigné secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 29
Nombre de membres présents et représentés	: 27 + 2	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention	: 0

Objet : Présentation des fiches actions issues de l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)

Le projet d'action post ABC a été construit avec un groupe de citoyens de La Souterraine et des environs dans le cadre d'ateliers participatifs.

L'objectif de ces ateliers était de proposer un plan d'action aux élus à partir du diagnostic ABC.

Les enjeux des ateliers étaient : « comment porter à connaissance des habitants et des jeunes, les milieux naturels d'intérêts et la biodiversité ordinaire présents sur la commune de la Souterraine ».

De ces différents ateliers, il en est ressorti des fiches actions autour de 3 thématiques :

1 Agir pour la haie

Action 1 : sensibilisation à l'utilité des haies locales et diversifiées

Action 2 : Réalisation de haies témoins

Action 3 : Accompagner différents publics (agriculteurs, agents communaux, particuliers) dans la gestion différenciée des haies

2 Agir pour les zones humides

Action 4 : Expérimenter les zones humides

Action 5 : Communiquer sur les zones humides,

3. Connaître c'est protéger

Action 6 : Mettre en place des outils de médiation cartographique

Action 7 : Proposer aux habitants des quartiers HLM des points de biodiversité, carrés de culture.

Action 8 : sensibiliser les propriétaires de vergers, de bois d'intérêts sur les possibilités de gestion durable.

.../...

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte des fiches actions issues de l'ABC.

Sens du vote :

Adoption

Rejet

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le quatorze novembre deux mille vingt quatre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20241113-2024-100-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2024

Publication : 18/11/2024



Le Maire,

Etienne LEJEUNE

Publié le 18 novembre 2024

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.